

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1763

Approbation et autorisation de signature d'une convention cadre 2016-2018 entre la Ville de Lyon et l'Association de Promotion des Maisons Médicales de Garde Libérale Lyonnaises (APMMGLL), 16 quai Sarrail à Lyon 6e

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Mme FAURIE-GAUTHIER Céline

SEANCE DU 18 JANVIER 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 JANVIER 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 JANVIER 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 21 JANVIER 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme BERRA (pouvoir à Mme BALAS), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/1763 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE
D'UNE CONVENTION CADRE 2016-2018 ENTRE LA VILLE
DE LYON ET L'ASSOCIATION DE PROMOTION DES
MAISONS MEDICALES DE GARDE LIBERALE
LYONNAISES (APMMGLL), 16 QUAI SARRAIL A LYON 6E
(DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 décembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Association de Promotion des Maisons Médicales de Garde Libérale Lyonnaises (APMMGLL), régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et fondée en 2003, a pour objet de promouvoir l'organisation de la garde de nuit, des samedis, dimanches et jours fériés effectuée par des médecins généralistes sur Lyon en une permanence de soins.

Dans ce cadre, l'Association a mis en œuvre la création puis le fonctionnement de quatre maisons médicales à Lyon situées :

- ✓ 173 avenue Barthélémy Buyer à Lyon 5^e ;
- ✓ 16 quai Sarrail à Lyon 6^e ;
- ✓ 264 avenue Berthelot à Lyon 8^e ;
- ✓ 3 place du Marché à Lyon 9^e.

Les maisons médicales de garde permettent d'offrir aux patients lyonnais un service de proximité de qualité à même de résoudre les urgences ne nécessitant pas de soins lourds et de soulager les services d'urgence des hôpitaux lorsque les demandes des usagers en soirées, fins de semaine ou lors des jours fériés relèvent plus de la médecine générale que d'une véritable urgence hospitalière. Elles proposent ainsi aux patients lyonnais un service adapté à leurs besoins en assurant une permanence des soins en médecine générale. Ce dispositif répond à une demande et une attente des Lyonnais pour un meilleur accès aux soins, comme en témoigne le nombre de consultations médicales : 31 907 en 2014 dans les quatre maisons médicales de garde.

La Ville de Lyon a soutenu, dès 2003, l'initiative de l'APMMGLL, avec la signature de conventions précédentes qui prévoyaient l'attribution d'une subvention de fonctionnement général annuelle.

Aussi, la Ville de Lyon a souhaité renouveler son soutien financier à l'APMMGLL par l'attribution, au titre de l'exercice 2016, d'une subvention de fonctionnement de 70 000 euros lors de la délibération n° 2015/1724 du Conseil municipal du 17 décembre 2015 (attribution de subventions à divers organismes – exercice 2016).

La nouvelle convention-cadre 2016-2018, jointe au rapport et soumise à votre approbation, s'inscrit dans la continuité de l'action de l'APMMGLL et fixe les engagements de la Ville de Lyon et de l'APMMGLL

sur cette nouvelle période ainsi que les modalités de versement de la subvention de fonctionnement général.

Vu la délibération n° 2015/1724 du 17 décembre 2015 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 5^e, 6^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Affaires Sociales, Solidarité, Santé ;

DELIBERE

1. La convention cadre 2016-2018 susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association de Promotion des Maisons Médicales de Garde Libérale Lyonnaises (APMMGLL), sise 16 quai Général Sarrail à Lyon 6^e, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, la Conseillère municipale
déléguée,

C. FAURIE-GAUTHIER